

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

2^{ème} RÉUNION DE 2014

Séance du 27 janvier 2014

CG 14/2^{ème}/III-08

L'an deux mille quatorze, le 27 janvier, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

POLITIQUE DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT ET DES LOISIRS EN TARN-ET-GARONNE

Depuis 25 ans l'Assemblée Départementale poursuit son engagement auprès du Mouvement Sportif Tarn-et-Garonnais qui assume, pour près de 70 000 licenciés, une mission d'intérêt général reconnue de tous.

Après le bilan de l'année écoulée, je vous demanderai de vous prononcer sur mes propositions pour l'exercice 2014.

I - BILAN DE 2013

Pour l'exercice 2013, le budget global de fonctionnement affecté à l'ensemble de la politique départementale en faveur du sport et des loisirs, a été de **901 206 €** répartis de la manière suivante :

- Sport de masse (fonctionnement des comités départementaux et équipement des clubs) : 103 bénéficiaires	269 985 €
- Manifestations exceptionnelles : 43 clubs bénéficiaires	44 550 €
- Clubs de haut niveau : 14 clubs bénéficiaires	395 884 €
- Sportifs de haut niveau : 17 bénéficiaires	17 150 €
- Loisirs des jeunes : 25 clubs bénéficiaires	34 120 €
- Fête des sports.....	11 500 €
- Acquisition de maillots : 28 clubs bénéficiaires	17 254 €
- Sections/classes sportives des collèges : 13 bénéficiaires	78 163 €
- Fonctionnement des Comités Départementaux de l'UNSS et de l'USEP (sport scolaire)	29 600 €
- Manifestations sportives scolaires exceptionnelles : 4 collèges bénéficiaires	3 000 €

II - PROPOSITIONS POUR 2014

Malgré des contraintes financières fortes, je vous propose de maintenir en 2014, comme en 2013, notre accompagnement du Mouvement Sportif **dans sa pluralité**, en gardant comme dénominateur commun les grands axes définis de la politique sportive départementale, bien que ne relevant d'aucune compétence obligatoire :

- **le soutien à la pratique du plus grand nombre sur l'ensemble du territoire**, selon des critères définis de manière concertée et organisée, via le Comité Départemental Olympique et Sportif, avec pour but de promouvoir les valeurs du sport, facteur de cohésion et de mixité sociales ;

- **le sport** comme pratique de loisirs, qui est un **droit pour tous les jeunes**, en particulier les plus défavorisés;

- **le sport dans sa dimension éducative** à plusieurs niveaux, à tous les moments du temps scolaire et périscolaire ;

- **le soutien à la promotion du haut niveau**, fer de lance de la pratique sportive et vecteur de communication.

1- Sport de masse

Pour l'équipement et le fonctionnement des comités sportifs départementaux, clubs uniques, C.D.O.S et autres associations sportives, garants des valeurs du sport et d'une offre harmonieuse pour une pratique diversifiée, je vous propose de prévoir les autorisations d'engagement suivantes :

- fonctionnement des comités sportifs départementaux et équipements des clubs **270 000 €**
- acquisition de maillots offerts aux clubs **20 000 €**

2- Loisirs des jeunes

Je vous propose de prévoir en 2014, pour notre politique de soutien en faveur des **loisirs des jeunes**, avec l'opération « loisirs-été », une enveloppe de **35 000 €**, dont **10 370 €** seront versés à la Mission Locale pour l'Insertion Professionnelle et Sociale des Jeunes de Tarn-et-Garonne afin de satisfaire les demandes en matière de « mini-jobs », durant l'été.

L'aide financière du Conseil Général a pour objectif de favoriser l'accès de tous ceux qui ne partent pas en vacances, à des activités physiques et sportives de loisirs proposées spécifiquement par les clubs tarn-et-garonnais pendant les vacances scolaires d'été, en particulier des jeunes relevant de l'Aide Sociale. Ainsi, l'opération nommée **l'an dernier « Un été sportif avec le Conseil Général »**, sera reconduite, et l'information et la communication seront assurées de manière encore plus large en 2014.

De plus, une attention particulière sera apportée afin que le plus grand nombre des associations aidées au titre de cette action puissent accéder à « Plage 82 » sur la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, participant ainsi à son animation.

3- Sport scolaire

Nous avons, lors de la décision modificative n°2 de 2009, souhaité clarifier notre intervention en matière de sport scolaire, au travers d'actions partenariales ciblées en faveur des collèges, au sein desquelles figurent les sections sportives.

Dans ce cadre, à l'occasion de la décision modificative n°2 de 2013, nous avons approuvé l'enveloppe globale affectée à cette politique pour l'année scolaire 2013-2014, dont le montant s'élève pour les sections et classes sportives à **75 380 €**.

Les crédits correspondants figurent dans mon rapport sur les collèges.

Il convient également par le présent rapport, de se prononcer sur la reconduction de nos participations attribuées aux comités départementaux de l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S.) et de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (U.S.E.P.), qui assurent un certain nombre de missions de portée départementale, ainsi que sur l'enveloppe affectée aux manifestations sportives scolaires exceptionnelles.

Ainsi, pour ce faire, je vous propose la répartition financière suivante :

- comité départemental de l'UNSS	22 000 €
- comité départemental de l'USEP	7 600 €
- manifestations sportives scolaires exceptionnelles	3 000 €

Pour être complet dans le domaine du sport scolaire, comme nous l'avons délibéré à l'occasion du vote de la décision modificative n°2 de 2013, nous nous sommes engagés à ce que **le Conseil Général assure, à titre exceptionnel** pour cette année scolaire 2013-2014, **le règlement des droits d'accès des collèges montalbanais** au nouveau **Complexe Aquatique de Montauban**, dans l'attente d'une solution pérenne.

Je vous rappelle que ce dispositif exceptionnel de paiement pour l'utilisation d'une installation sportive par les collégiens, ne concerne que les élèves de 6ème des quatre collèges montalbanais, afin de répondre aux exigences pédagogiques de l'Education Nationale en matière de savoir-nager.

Au regard des plannings de réservation établis par les collèges de Montauban pour cette année scolaire, tenant compte des seuls besoins des établissements concernés en matière de savoir-nager et compte tenu d'un tarif fixé par la Mairie de Montauban à **65 € par heure et par classe pour trois lignes d'eau**, le montant du crédit à inscrire au budget départemental s'élève pour les frais liés à l'année scolaire 2013-2014, à **24 960 € pour 384 heures, répartis comme suit :**

- 5 460 € (84 heures) pour le collège Manuel Azaña,
- 1 430 € (22 heures) pour le collège Jean Jaurès,
- 6 175 € (95 heures) pour le collège Ingres,
- 11 895 € (183 heures) pour le collège Olympe de Gouges.

4- Sport de haut niveau

Dans le domaine du **soutien aux clubs de haut niveau**, je vous rappelle nos délibérations des budgets primitifs successifs, par lesquelles nous avons actualisé les critères d'attribution des aides financières en la matière. Je vous propose, pour cet exercice 2014, de reconduire les critères financiers de cette politique. Vous trouverez, en annexe, les montants de référence des subventions de fonctionnement et primes pouvant être accordées, suivant les disciplines et niveaux.

Ainsi, compte tenu de la situation des clubs tarn-et-garonnais éligibles au titre de cette politique pour la saison 2013-2014, le montant global du crédit à inscrire sur la ligne budgétaire correspondante s'élève à **421 002 €**, réparti comme suit :

RUGBY

- Fédérale 1	129 624 €
- Fédérale 2	64 854 €
- Fédérale 3	16 235 €

FOOTBALL

- Division d'Honneur	42 500 €
- Division d'Honneur Régional	48 705 €

BASKET, VOLLEY, HANDBALL

- Pré-nationale	16 234 €
-----------------------	-----------------

CYCLISME

- Nationale 1 Espoirs et Pôle Espoirs	42 500 €
- Nationale 2	34 850 €

NATATION

- entre les 11ème et 20ème clubs Français	25 500 €
---	-----------------

Pour ce qui concerne **l'aide aux sportifs de haut niveau**, j'ai demandé aux services, comme les années précédentes, d'orienter l'instruction des dossiers vers les demandes les plus représentatives d'une pratique de haut niveau. A cet effet, j'ai prévu une autorisation d'engagement de **20 000 €** dans mon projet de budget pour 2014.

Ainsi, dans le but de mener à bien les diverses actions de cette politique sportive départementale, qui s'étend bien au-delà des compétences obligatoires dévolues aux Départements, je vous propose de ratifier les crédits nécessaires au budget 2014, dont le montant total s'élève à **893 069 €**.

Compte tenu de ce qui précède, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer sur le présent rapport.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Décide de reconduire pour l'exercice 2014, la convention conclue avec le Comité Départemental Olympique et Sportif ;
- Décide de reconduire l'accompagnement du Conseil Général au Mouvement Sportif dans sa pluralité, pour les actions suivantes :

Sport de masse

- | | |
|---|-----------|
| - fonctionnement des comités sportifs départementaux et équipements des clubs | 270 000 € |
| - acquisition de maillots offerts aux clubs | 20 000 € |

Loisirs des jeunes

- | | |
|--|----------|
| - opération « loisirs-été »..... | 35 000 € |
| dont : | |
| - Mission Locale pour l'Insertion Professionnelle et Sociale des Jeunes de Tarn-et-Garonne (« mini-jobs »été)..... | 10 370 € |
- Décide de reconduire en 2014 l'opération « un été sportif avec le Conseil Général » avec l'accès à « Plage 82 » au plus grand nombre des associations aidées au titre de cette action ;

Sport scolaire

- | | |
|---|----------|
| - comité départemental de l'UNSS | 22 000 € |
| - comité départemental de l'USEP | 7 600 € |
| - manifestations sportives scolaires exceptionnelles | 3 000 € |
| - droits d'accès des collèges montalbanais au nouveau
Complexe Aquatique de Montauban..... | 24 960 € |
| dont : | |
| - 5 460 € (84 heures) pour le collège Manuel Azaña, | |
| - 1 430 € (22 heures) pour le collège Jean Jaurès, | |
| - 6 175 € (95 heures) pour le collège Ingres, | |
| - 11 895 € (183 heures) pour le collège Olympe de Gouges. | |
- Précise que ce dispositif exceptionnel de paiement pour l'utilisation d'une installation sportive par les collégiens, ne concerne que les élèves de 6ème des quatre collèges montalbanais, afin de répondre aux exigences pédagogiques de l'Éducation Nationale en matière de savoir-nager ;

Sport de haut niveau

- Fixe comme suit la répartition, par discipline sportive de l'enveloppement globale de 421 002 € pour le soutien au fonctionnement des clubs de haut niveau :

Rugby

- | | |
|--|-----------|
| - Fédérale 1 (64 812 €/club)..... | 129 624 € |
| <i>Avenir Valencien</i> | |
| <i>USM</i> | |
| - Fédérale 2 (32 427 €/club)..... | 64 854 € |
| <i>Cercle athlétique Castelsarrasinois</i> | |
| <i>Racing Montauban</i> | |
| - Fédérale 3 | 16 235 € |
| <i>Sporting club Nègrepelissien</i> | |

Football

- | | |
|---|----------|
| - Division d'Honneur (21 250 €/club)..... | 42 500 € |
| <i>Entente Golfech/St Paul</i> | |
| <i>Montauban Football Club féminin</i> | |

- Division d'Honneur Régional (16 235 €/club).....	48 705 €
<i>A.S. Montricoux</i>	
<i>Montauban Football Club Tarn-et-Garonne</i>	
<i>Sporting Club Lafrançaise football féminin</i>	

Basket, volley, handball

- Pré-nationale (8 117 €/club).....	16 234 €
<i>Amicale Laïque Valence d'Agen handball</i>	
<i>Club Athlétique Caussadais Basket féminin-sénior</i>	

Cyclisme

- Nationale 1 Espoirs et Pôle Espoirs	42 500 €
<i>CA Castelsarrasinois</i>	
- Nationale 2	34 850 €
<i>Union sportive Montalbanaise</i>	

Natation

- entre les 11ème et 20ème clubs Français	25 500 €
<i>Montauban Natation 82 (15^{ème})</i>	

Sportifs de haut niveau

- enveloppe 2014..... 20 000 €
- recentrage de l'instruction vers les demandes les plus représentatives d'une pratique de haut niveau ;

- Ratifie l'inscription des crédits suivants :

. 272 657 € pour le développement du sport de masse (fonctionnement des comités sportifs départementaux et équipements des clubs)
(*article 65746, sous-fonction 32*), avec une autorisation d'engagement de 270 000 €,

. 35 000 € pour le soutien aux loisirs des jeunes,
(*article 65748, sous-fonction 33*)

- . 22 000 € pour le fonctionnement du Comité Départemental de l'UNSS, *(article 657422, sous-fonction 221)*
- . 7 600 € pour le fonctionnement du Comité Départemental de l'USEP, *(article 657422, sous-fonction 21)*
- . 4 500 € pour les subventions aux associations sportives pour l'organisation des manifestations sportives scolaires exceptionnelles, *(article 67457, sous-fonction 221), avec une autorisation d'engagement de 3 000 €*
- . 24 960 € pour l'accès au Complexe Aquatique Ingréo, *(article 6113, sous-fonction 221)*
- . 421 002 € pour le soutien aux clubs de haut niveau, *(article 65747, sous-fonction 32)*
- . 22 000 € pour le soutien aux sportifs de haut niveau, *(article 657411, sous-fonction 32), avec une autorisation d'engagement de 20 000 €*
- . 20 000 € pour publicité, publications et acquisition de maillots, *(article 6238, sous-fonction 32)*
- . 4 100 € pour la fête départementale des sports (organisation), *(article 62321, sous-fonction 32)*
- . 7 500 € pour la fête départementale des sports (locations mobilières), *(article 6135, sous-fonction 32)*
- . 51 750 € pour la participation à l'organisation de manifestations exceptionnelles *(article 67453, sous-fonction 32), avec une autorisation d'engagement de 45 000 €.*

Adopté à l'unanimité.

Le Président,